

## APPEL À CANDIDATURES – MEMBRE DE LA C.D.P.I.

**LA FEDERATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE**, LANCE UN APPEL A CANDIDATURE AFIN DE COMPLETER ET ELARGIR SA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE (« C.D.P.I. »).

LES MEMBRES DE CETTE COMMISSION SONT NOMMES PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA FEDERATION ET NE PEUVENT ETRE LIES A LA FEDERATION, A SES ORGANES DECONCENTRES PAR UN LIEN CONTRACTUEL AUTRE QUE CELUI RESULTANT EVENTUELLEMENT DE LA LICENCE.

### **Prérogatives de la commission :**

Cette commission est chargée notamment de prendre les décisions sur les affaires qui font l'objet d'un litige entre la fédération et l'un de ses membres, en respectant le règlement disciplinaire général fédéral.

La commission est compétente pour :

- Prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la fédération, de ses organes déconcentrés et commis par une personne physique ou morale licenciée, affiliée à la F.F.H.G. au moment des faits ;
- Sanctionner tout manquement à la déontologie, à l'esprit du sport et à son éthique ;

### **Acte de candidature :**

Toute personne intéressée pour intégrer la C.D.P.I. devra adresser un e-mail à Anatole POIRAULT (a.poirault@ffhg.eu) pour le **16 novembre 2022** au plus tard en précisant :

- Nom et prénom
- Fonction présente et/ou passée
- Lien éventuel avec le hockey sur glace (club, organe déconcentré, etc.)
- Expérience en la matière (dans le sport en général)
- Compétences particulières susceptibles d'être utiles à la commission
- Motivations de cette candidature